



**« La Sécurité pour les intervenants, les riverains,
l'environnement »**

Observatoire Bourgogne

Dijon 16 octobre 2019

Georges LE CORRE Président



Reproduction de ce document

Ce document est diffusé selon les termes de la licence BY-NC-ND du Creative Commons.

Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public selon les conditions suivantes :

Paternité.

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'œuvre).

Pas d'utilisation commerciale.

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Pas de modification.

Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

ou par courrier postal à Creative Commons,

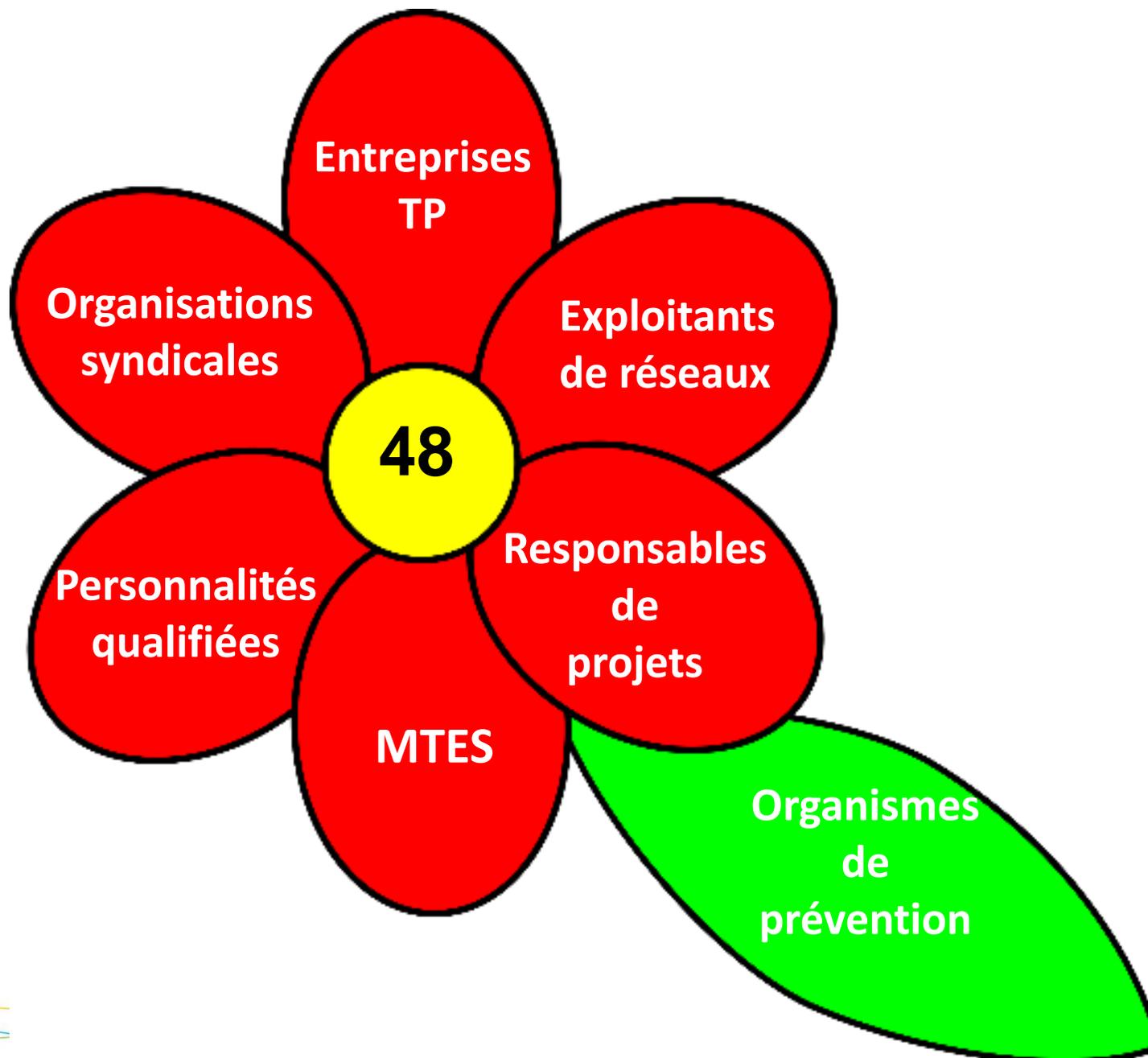
171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.



Observatoire National DT/DICT

48 membres

Collège Entreprises du BTP	8
Collège Exploitants de réseaux	11
Collège Responsables de projets	6
Collège Organisations syndicales	3
Collège Personnalités qualifiées	16
Etat Organismes de prévention	4





20 Observatoires régionaux



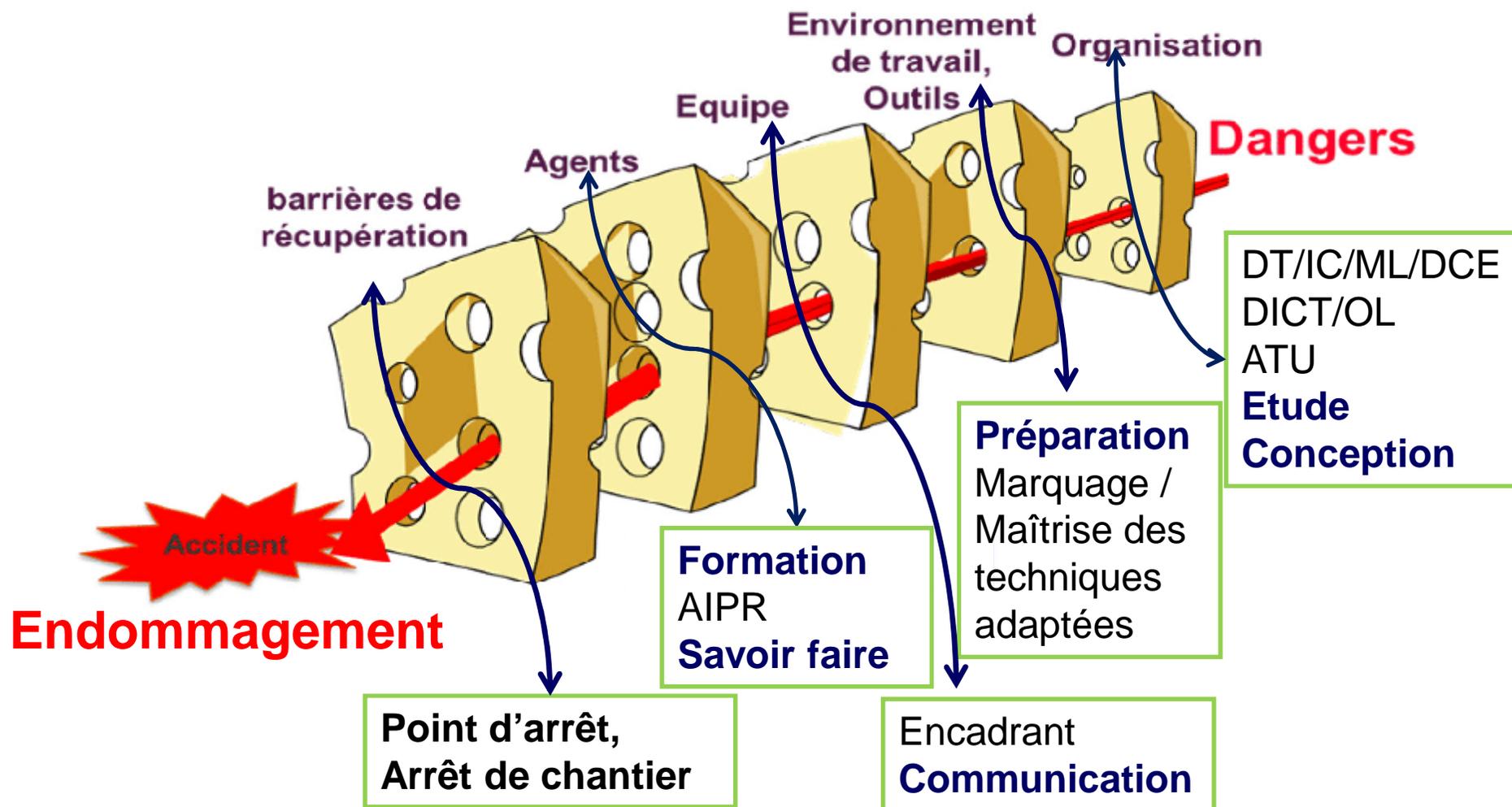
Rappel de nos objectifs

Réduire le nombre d'endommagements et d'accidents

de toutes natures par :

- **la promotion de bons comportements** des divers intervenants (maîtres d'ouvrage publics et privés, concepteurs des projets, maîtres d'œuvre, exploitants de réseaux, entreprises exécutantes de travaux) entreprises exécutantes de travaux, exploitants de réseaux)
- le renforcement de la coordination et **la mise en valeur des actions** menées par les Observatoires Régionaux DT-DICT
- La préparation, le cas échéant, de **propositions d'évolution de la réglementation**, des normes, **des fascicules du guide d'application de la réglementation**, dont le guide technique de travaux...

Systeme de sécurité



Les Groupes de Projets de l'Observatoire National DT/DICT

- GP1** : Communication et relations avec les Observatoires Régionaux
- GP2** : Indicateurs (Exploitants, DREAL, GU)
- GP3** : Ouverture d'un fourreau en sécurité
- GP4** : Dématérialisation dont Géo-Standard des réseaux
- GP5** : Télé-service des réseaux
- GP6** : gestion des travaux urgents
- GP7** : Détection des réseaux - Valorisation des IC
- GP8** : Évolutions du guide de la réglementation anti-endommagement (Fascicules 1 à 3)
- GP9** : AIPR / QCM
- GP10** : Fascicules 4 et 5 (Clauses techniques et financières et missions et clauses des marchés d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre).

Les travaux des Groupes de Projets

Communication - Liaison avec les Observatoires régionaux

GP 1

Le site de l'Observatoire National DT DICT

www.observatoire-national-dt-dict.fr



QUI SOMMES-NOUS ?

VIE DE L'OBSERVATOIRE

INDICATEURS

RÉGLEMENTATION

OBSERVATOIRE NATIONAL DT-DICT

MÉDIATHÈQUE

OBSERVATOIRE NATIONAL
DT DICT

ACCUEIL

BENVENUE SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DT-DICT
Ce site a été créé pour mettre à la disposition de tous les acteurs concernés par la sécurité des travaux à proximité des réseaux diverses ressources utiles. Vous y trouverez ainsi une mine d'informations sur notre association et ses travaux, retours d'expérience, promotion des bonnes pratiques, textes réglementaires, contacts en régions, etc. Nous espérons que ces pages contribueront à vous aider dans la mise en application de la DT-DICT.



Accueil

Observatoire national DT-DICT

Observatoires régionaux DT-DICT

Médiathèque

Événements



Accueil > Médiathèque

MÉDIATHÈQUE

Publications

Documents de l'Observatoire National

2019 - FICHE PRATIQUE : PROCESSUS DT_DICT - SYNTHÈSE EN 16 ÉTAPES - MTES



2018 - FICHE 1 : CHECK-LIST PRÉPARATION DE CHANTIER - OBSERVATOIRE NATIONAL



2018 - FICHE 2 : MARQUAGE PIQUETAGE - OBSERVATOIRE NATIONAL



2018 - FICHE 3 : ENFONCEMENT DE PIQUETS - OBSERVATOIRE NATIONAL



2018 - FICHE 4 : ADAPTATION DES TECHNIQUES DE TERRASSEMENT À L'APPROCHE DES RÉSEAUX - OBSERVATOIRE NATIONAL



2018 - FICHE 5 : RÉSEAUX SENSIBLES ET RISQUES ASSOCIÉS - OBSERVATOIRE NATIONAL



DOCUMENTS PERSONNALISABLES



PUBLICATIONS



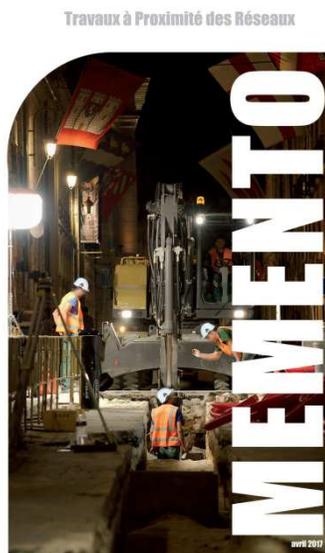
VIDÉOS



ARCHIVES



Les Bonnes Pratiques



Balise de Sécurité 2018-2024 DF

ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX
Dès la conception des projets de travaux sur votre territoire, void les mesures clés pour vous aider à bâtir un dispositif permettant de rendre les chantiers plus sûrs.

EN TANT QUE GESTIONNAIRE DE L'ESPACE PUBLIC

- Élaborer** une phase de sensibilisation aux risques liés aux travaux. Cette phase peut passer par :
 - Identifier et conseiller les élus
 - Sensibiliser et informer les parties prenantes
 - Évaluer les ressources disponibles en contrôleur ou chef de secteur (réaffectation des ressources, embauches...)
- Informez** les particuliers des risques des travaux à proximité des réseaux
 - Communiquer via les demandes de permis de construire, de demande d'occupation temporaire de voie
- Mettre en place** une procédure chantier
 - Vérifier, pour toute demande d'amélioration, si l'entreprise de travaux a réalisé une DICT
 - Prévoir, avant la réalisation du terrassement, un rendez-vous sur site afin de constater la présence de DICT sur site, la conformité du marquage des réseaux et la présence sur le chantier d'une personne disposant de l'AIPR
 - Réaliser, après début de chantier, une visite de contrôle surprise pour vérifier la présence de la DICT, des plans des réseaux sur site, le maintien du marquage
 - Sensibiliser les entreprises intervenant dans une zone nouvellement aménagée ou réaménagée à la présence de nouveaux réseaux
 - Faire arrêter un chantier en application du L.2212 du Code Général des Collectivités Territoriales s'il est estimé que la sécurité sur le chantier n'est plus assurée

EN TANT QUE MAÎTRE D'OUVRAGE

- Déclarer** les chantiers, via une Déclaration de projet de Travaux (DT) aux exploitants de réseaux et inclure les recours des exploitants dans l'appel d'offre aux entreprises
- Déclarer** l'AIPR, au plus tard le 1^{er} janvier 2018, aux personnels concernés de la collectivité
- Valider** ses chantiers et la délivrance des AIPR aux personnels des entreprises extérieures
- Créer** un critère « sécurité et réseaux » dans les appels d'offres pour atteindre le bon niveau de sécurité, avec évaluation des à sous-critères suivants :
 - Information / sensibilisation et format personnels appelés à intervenir à proximité de réseaux sensibles et non-sensibles
 - Évaluation, à partir de l'analyse des données dédiées des réponses aux DT et des compléments éventuels, des techniques de travail avec des techniques de travail
 - Déclaration des réseaux identifiés lors de travaux
 - Description des méthodes à mettre en œuvre dès l'abandon des travaux et garantir le maintien des marquages et branchements durant le chantier
- Intégrer** les parties prenantes d'expérience en cas d'ordonnement significatif d'un réseau lors de travaux d'ouvrage de la collectivité
 - Concocter localement les mesures profondes, les parties, le comité de concertation

NE SOUS-ESTIMEZ PAS LES RISQUES LIÉS À LA PRÉSENCE D'AIPR

AIPR : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Observatoire Île-de-France des Risques Travaux sur Sites - 9 rue de Belfort 75008 PARIS - 01 47 64 01 11
L'observatoire a été financé par un consortium de collectivités et entreprises. Coproduit, sous la responsabilité de l'Observatoire National DT-DICT



Ces travaux nécessitent parfois le creusement de tranchées, l'utilisation d'engins de levage ou la mise en place d'échafaudages. Le sous-sol est de plus en plus encombré par les réseaux souterrains (eau, assainissement, électricité, gaz, télécommunications...). Travailler près des réseaux aériens demande aussi des précautions. La localisation et la connaissance de ces réseaux est donc indispensable.

L'intervention sans précaution est source de risques

Pour connaître les réseaux près de votre chantier et pour votre sécurité, vous devez faire une Déclaration de projet de Travaux ou une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès des exploitants de réseaux (eau, gaz, électricité...). Sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé, ces déclarations sont obligatoires (décret 2011-1241 du 5 octobre 2011).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET VOS DÉMARCHES

www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

ou demandez conseil à votre maire

Attention

Ces déclarations ne vous exonèrent pas des autres obligations (permis de voirie pour des travaux sur le domaine public, formalités d'urbanisme...)

Ensemble, protégeons nos vies



AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX AIPR

La mise en place du contrôle des compétences permet de s'assurer que les différents acteurs maîtrisent les règles de sécurité dans le cadre de travaux à proximité des réseaux

NE PAS CONFONDRE

AUTORISATION d'intervention à Proximité des Réseaux
Attestation de compétences : pièce justificative de la réussite à l'examen QCM
AIPR : Autorisation d'intervention délivrée par l'employeur

CONCERNÉ PAR L'AIPR ?

RECEPTEUR et suivi de projet

ENCADRANT Préparation et suivi du chantier

OPÉRATEUR Intervention sur le chantier

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX ?

L'employeur délivre l'Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux, en cas de salarié et en s'appuyant sur l'un des justificatifs suivants :

- CACES en cours de validité et autorisant la délivrance de l'AIPR (rapprochement)
- Attestation de compétences* obtenue à l'issue de l'examen par QCM

* à valoir pendant 5 ans après leur obtention

et propre à chaque employeur, à chaque salarié, y compris les intérimaires.

L'employeur doit délivrer une nouvelle AIPR

JUSTIFIER DE L'AIPR ?

CERFA AIPR (modèle non obligatoire) Télécharger le Cerfa AIPR

L'AIPR doit provenir d'un organisme agréé et être présentée à tout moment

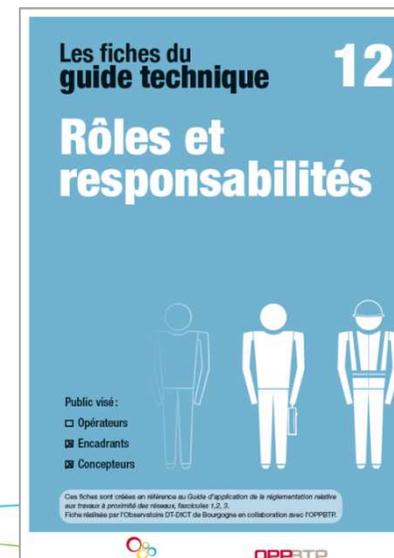
* à valoir pendant 5 ans après leur obtention

Observatoire National DT-DICT - Version Juin 2018

Les fiches du guide technique



En cours de validation
diffusion site Observatoire / Wiki TP



GP 1

check-list préparation

conseils pratiques

- Vérifier les compétences des opérateurs (Cocas, AIPIR...)
- Adapter le projet aux contraintes
- Planifier, en tranchée ouverte, les opérations de géoréférencement pour faciliter le récolement.
- Anticiper la préparation et travailler en équipe sont le gage d'un chantier réussi.



Les travaux peuvent commencer quand toutes les cases de la check-list sont cochées.

Cette fiche est un document à vocation pédagogique ; il doit être adapté par l'entreprise en fonction des chantiers.

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr
www.preventionbtp.fr

les fiches du
guide technique

1.

check-list de préparation de chantier

Public visé :

- Encadrants
- Opérateurs
- Responsables de projet

Les fiches DT-DICT sont créées en référence au Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, Circulaire 1,2,3 du 6 septembre 2018 (M. : AJA 22.18).
Fiche réalisée par l'Observatoire DT-DICT de Bourgogne en collaboration avec l'OPPBTP.

- Dangers pour les opérateurs :
 - Présence de réseaux aériens
 - Si oui, gabarit mis en place
 - Si oui, surveillant présent
- Programmation du géo référencement
- Connaissance des procédures en cas de dommage
- Connaissance des procédures en cas d'accident
- L'accès des services de secours est maintenu

O	N	SO
<input type="checkbox"/>		

GP 1



BOURGOGNE

🏠 DÉPARTEMENTS :

- CÔTE D'OR
- NIÈVRE
- SAÔNE ET LOIRE
- YONNE



Président :

Stéphane FLENET

Contact :

Catherine DURAND



frtpbfc@fntp.fr

LIRE ET TÉLÉCHARGER
LA CHARTE BOURGOGNE



RETOURS D'EXPÉRIENCE EN RÉGION



Tableau de Bord 2018

ENEDIS, RTE, GRDF, GRTGaz, TEREKA, ORANGE,

Observatoire régional	Total Récépissés	% DT	%DICT	%DC conjointes	% ATU	Taux de D.O.
Bretagne	285 731	22%	29%	44%	4,5%	0,49%
Ile de France	744 072	23%	29%	41%	8,0%	0,31%
Pays de Loire	367 761	26%	29%	41%	3,8%	0,31%
BOURGOGNE	145 944	25%	27%	39%	9,1%	0,37%
Alsace	77 432	27%	25%	42%	5,8%	0,59%
Aquitaine	411 135	24%	21%	47%	8,7%	0,30%
Total général	5 245 385	24%	26%	43%	7,1%	0,41%

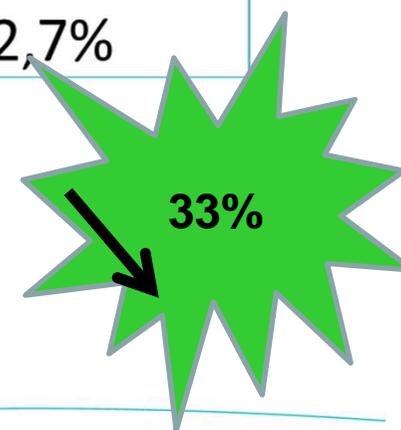
Baisse des endommagements des ouvrages

	Total dommages	Evolution dommages	Taux dommages	Dématérialisation
2013	24 441		0,71%	29%
2014	19 317	-21%	0,59%	35%
2015	18 382	-5%	0,55%	85%
2016	16 994	-8%	0,48%	89%
2017	16 698	-2%	0,45%	92%
2018	16 417	-2%	0,41%	92,7%

Aériens et
souterrains

Tendance nationale 2019 : Hausse des endommagements souterrains, baisse des endommagements aériens.

Volume des déclarations toujours orienté à la hausse (7%)





Sanctions ou courriers des DREAL en 2018

2018		Nombre d'inspections	Nombre de sanctions proposées pour :			Nombre de courriers pour :		
			Les responsables de projet	Les exploitants	Les exécutants de travaux	Les responsables de projet	Les exploitants	Les exécutants de travaux
Nord-Ouest	Bretagne	204	20	9	98	151	59	484
	Centre							
	Île-de-France							
	Normandie							
	Pays de la Loire							
Nord-Est	Bourgogne-Franche-Comté	73	6	0	34	51	10	214
	Grand Est							
	Hauts-de-France							
Sud-Ouest	Nouvelle-Aquitaine	64	5	1	10	50	5	176
	Occitanie							
Sud-Est	Auvergne-Rhône-Alpes	58	4	0	12	67	5	274
	Provence-Alpes-Côte d'Azur							
	TOTAL	399	35	10	154	319	79	1148
			199			1546		

DEMATERIALIZATION

GP 4

➤ Géo standard du fond de plan (PCRS) V2

➔ Septembre 2017

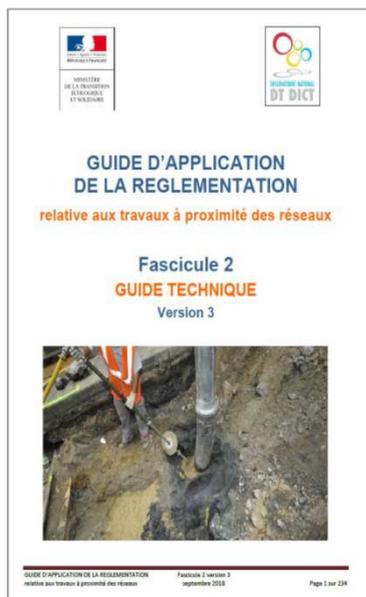


➤ Rappel : PCRS obligation 1^{er} janvier 2026

Dématérialisation : Travail sur la normalisation de flux Sous groupe Géo-standard des réseaux « Star-DT »

Epaisseur			Bouchon vissé coupe
Canalisation			Fond bombé
Branchement			stop gaz
Pilote			Vanne de branchement
Gainé			Vanne branchement bout montant
Gainé canalisation			Vanne réseau
Gainé branchement			Vanne sectionnement
Rallongage			
Fil protection cathodique			

Validé par CNIG septembre 2019

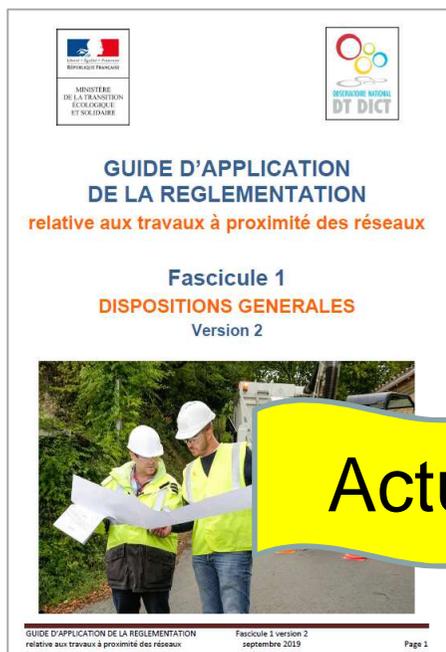


Zoom : Travaux du GP 8

- Fascicule 2 : Guide Technique de travaux

Version 3 - septembre 2018

applicable depuis le 1er janvier 2019



Actualité !

-Fascicule 1. Dispositions générales **Version 2**

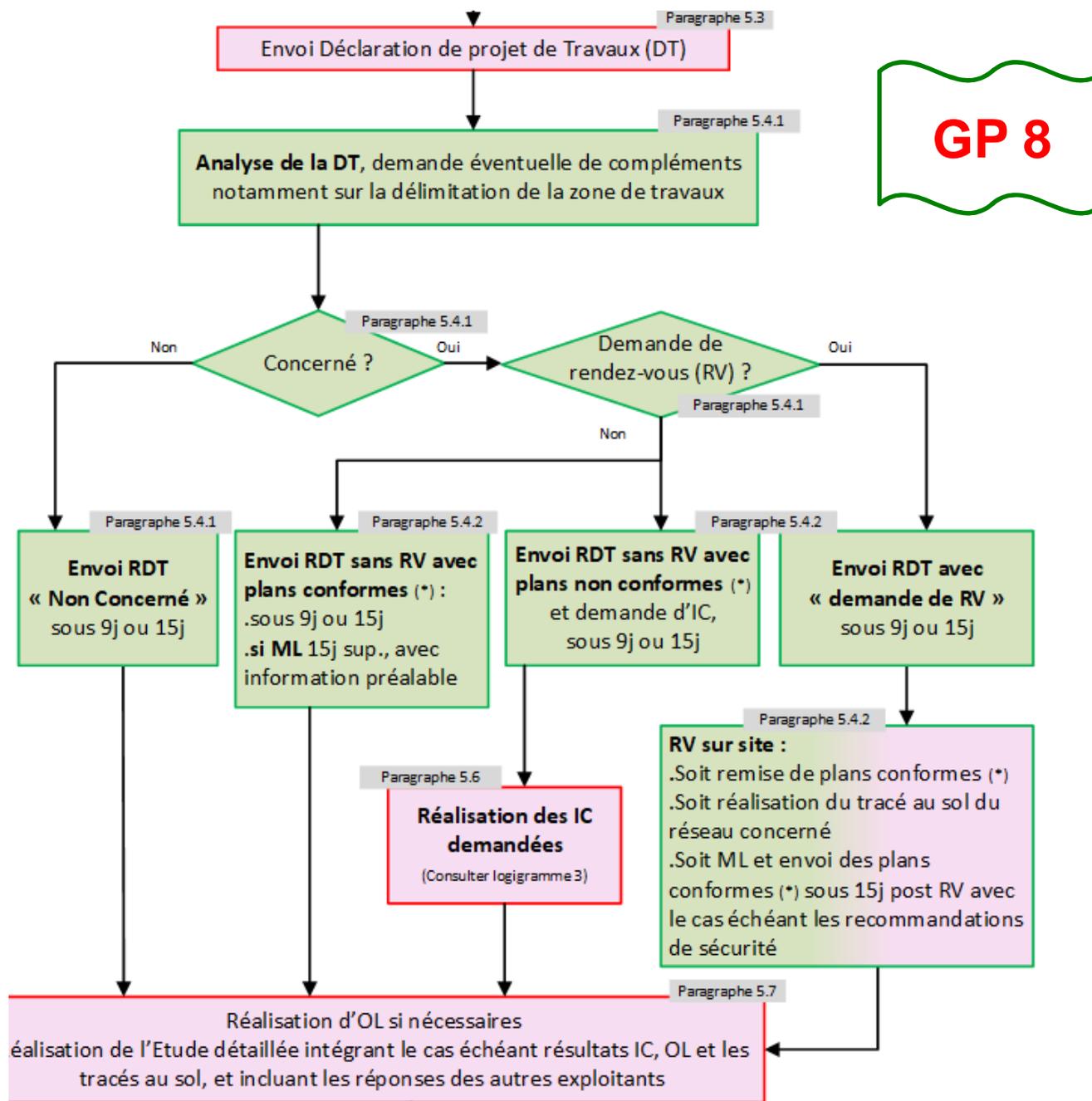
Novembre 2019

Applicable le 1er janvier 2020

- Fascicule 3 : Formulaires et autres documents pratiques

Novembre 2019

applicable le 1er janvier 2020

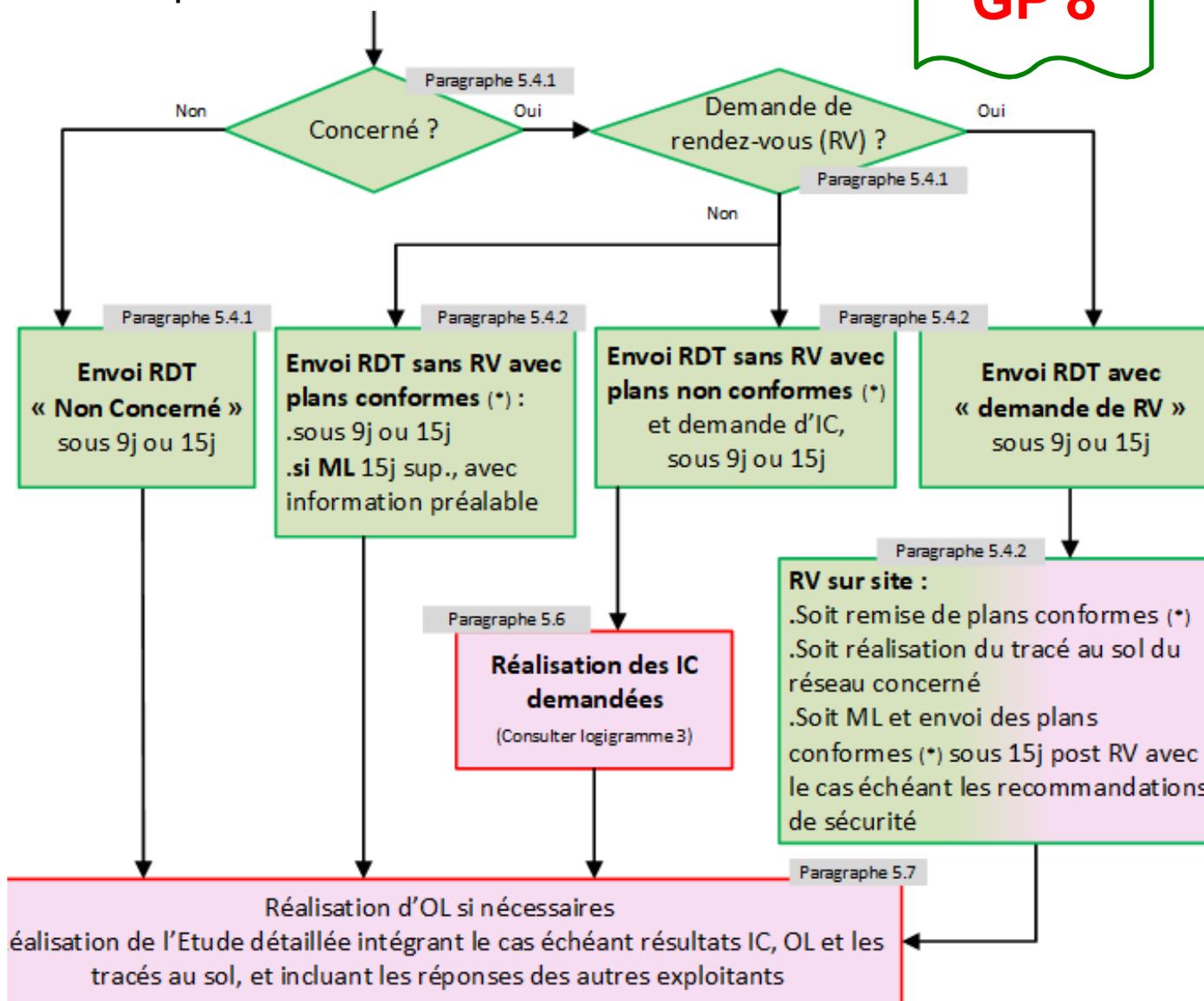


L'Exploitant de réseaux

GP 8

**Au 1^{er}
janvier
2020**

Logigrammes
mis à jour





Intervention à Proximité des Réseaux*

11 3/24/2019

0 Commentaires



SONT CONCERNÉS PAR L'AIPR



>>>



>>>



>>>

Travaux à proximité des canalisations isolées sous tension



❖ Norme NF 18-510

Zone d'approche prudente : 0,50 cm

Homologation HF-BF à venir

Nettoyer un câble électrique*

Riper un câble électrique* de moins de 10 cm

Mettre en œuvre un soutènement d'un câble électrique*

Ouvrir un fourreau

Mettre en place des protections

* Sous tension

Passerelle AIPR → Partie théorique HF/BF

Habilitation électrique :

- Volet théorique
- Volet pratique

Recherche d'une convergence sur le **volet théorique**, volet pratique par employeur

GP 9



- **Accès simplifié au GU pour les particuliers via les PAD**



- **Valorisation des IC**

Les accès aux réseaux, recommandations pour harmoniser les pratiques d'IC

- ***Intégrer les nouvelles obligations réglementaires dans les marchés, limitant les dommages accidentels et les contentieux***

GP 10

- ✓ **Fascicule 4 :**
Prendre en compte les clauses spécifiques à la réforme anti-endommagement, dans les DCE :

- **Clauses financières et techniques**

- ✓ **Fascicule 5 :**
Codifier la délégation de responsabilité faite par le maître d'ouvrage au maître d'œuvre, en application de la réforme anti-endommagement :

- **Clauses administratives techniques et financières des marchés de maîtrise d'œuvre**

MERCI
POUR
VOTRE ATTENTION